



Banque Conseil
en Gestion
de Patrimoine

Votre conseiller :
Prénom Nom
N° de tel portable

Votre agence :
Adresse de l'agence
N° de téléphone de l'agence

[Nom et prénom du titulaire ou du
Représentant]
[Adresse]
[Adresse]
[Code postal et Ville]

Bois-Colombes, le XX août 2024

N° de compte:

Rappel : Transfert de vos comptes-titres

Madame, Monsieur,

Vous êtes titulaire d'un compte-titre ouvert dans nos livres, nous vous remercions pour votre fidélité et pour la confiance, que vous accordez à notre institution.

Début juin 2024, nous vous avons informé de notre décision de moderniser notre offre de compte-titres en partenariat avec COPARTIS, une filiale de BNP Paribas spécialisée dans la tenue de compte. Ce partenariat a pour objectif de vous offrir un service de conseil toujours assuré par nos soins, tout en bénéficiant d'une tenue de compte innovante proposée par COPARTIS.

Nous avons remarqué que nous n'avons pas encore reçu votre consentement explicite nécessaire, pour effectuer le transfert de vos avoirs vers le nouveau compte COPARTIS. Ce transfert vous permettra de continuer à profiter pleinement de nos services.

Dans le cas où celui-ci aurait été adressé entre-temps, nous vous prions de ne pas tenir compte de la présente.

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Tél. : +33 1 40 69 65 17 - Service clientèle UFF Contact : 0 805 805 809 (Service & appel gratuits) - www.uff.net
Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (<https://acpr.banque-france.fr>) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.
N° TVA intracommunautaire : FR49473801330.

Pour rappel, voici les documents et actions nécessaires :

- La Convention de Comptes d'instruments financiers, PEA et PEA-PME COPARTIS ainsi que l'annexe tarifaire, que nous vous avons déjà envoyées. Nous vous invitons à les lire attentivement.
- Le bordereau de consentement, qui doit être signé pour autoriser l'ouverture d'un compte chez COPARTIS, le transfert de vos avoirs, et la clôture de votre compte actuel au sein de l'UFF.
- Les données et pièces justificatives nécessaires au transfert. Le détail de ces éléments est inclus dans le document « Guide pratique et réponses aux questions » joint à notre précédent envoi ou sur la page dédiée sur le site uff.net.

Pour faciliter votre démarche, vous pouvez effectuer cette opération directement sur notre site internet dédié <https://transfert-copartis-pm.uff.net/> en utilisant le code d'accès fourni dans le courrier précédent.

Pour toute question concernant l'utilisation de notre portail en ligne ou la complétude de votre dossier papier, notre service d'assistance téléphonique est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au numéro suivant : 01 40 41 59 72.

Votre conseiller UFF se tient à votre disposition pour toute question concernant cette opération, pour vous accompagner dans ces démarches et répondre à toutes vos interrogations.

Fred VIANAS
Directeur général

